



RECU EN PREFECTURE

Le 30 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230622-D00720510-DE

Publié le : 30/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Juin 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°4), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°4), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°5), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3, après le vote des amendements), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3, à partir du vote de l'amendement n°5), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°48 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°17), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°17 incluse), M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

M. André TERZO.

Étaient absents :

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Marie ZEHAF.

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Valérie HALLER à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO (à partir de la question n°49), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°16 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°18), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°42), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

OBJET : 22 - Relations internationales - Appel à projets de solidarité internationale ou d'éducation à la citoyenneté mondiale - Attribution de subventions - Année 2023

Délibération n° 2023/007205

Relations internationales
Appel à projets de solidarité internationale
ou d'éducation à la citoyenneté mondiale
Attribution de subventions - Année 2023

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

| | Date | Avis |
|----------------|------------|-------------------|
| Commission n°1 | 08/06/2023 | Favorable unanime |

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal d'attribuer des subventions à des associations bisontines, dans le cadre de l'Appel à projets de la Ville de Besançon. Cette année, les demandes portent à la fois sur des projets au titre de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté mondiale.

Le dispositif d'appel à projets de solidarité vise à encourager et à soutenir les associations bisontines souhaitant mener un projet de solidarité internationale ayant un réel impact pour les populations au Sud, ou souhaitant organiser une manifestation d'éducation à la citoyenneté mondiale à Besançon.

Lancé en 2012, ce dispositif permet de donner un coup de pouce significatif aux petits projets soutenus, mais aussi de produire un effet levier pour les projets plus importants qui sollicitent également l'aide d'autres collectivités territoriales et notamment de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La Ville de Besançon alloue cette année pour ce dispositif un budget de 15 000 €, à répartir entre les différents projets devant répondre aux principaux critères suivants :

- la cohérence avec les valeurs de la Ville : développement inclusif, éducation, jeunesse, environnement, valorisation du patrimoine, solidarité, qualité de la vie,
- la viabilité et la pérennité du projet,
- la prise en compte de l'égalité des genres,
- l'ancrage local notamment à travers l'existence d'un ou plusieurs partenaires locaux (pour les projets à l'étranger),
- la justification de l'intérêt local, au moyen d'actions de sensibilisation sur le territoire bisontin, et d'une réelle réciprocité,
- la capacité du porteur de projet à mobiliser d'autres co-financeurs et/ou des partenariats,
- l'inscription dans une véritable démarche de développement durable.

L'exigence de ce cadrage doit permettre d'encourager les projets réellement efficaces et pérennes. Pour les aider, les porteurs de projets locaux peuvent bénéficier des conseils et formations en conduite de projets de solidarité internationale dispensés par l'association Bourgogne Franche-Comté International. Cet appui, entièrement gratuit, est financé par le biais de l'Etat et des collectivités locales de la région et doit permettre aux acteurs d'améliorer la qualité de leurs projets.

Pour cette 12ème édition, le Service des Relations internationales a reçu 7 dossiers de candidature, 4 au titre de la solidarité internationale et 3 portant sur des projets d'éducation à la citoyenneté mondiale. L'un des dossiers, très incomplet, a été rejeté, le peu de renseignements communiqués ne permettant pas son examen. Un appui sera apporté à l'association pour lui permettre de formaliser sa demande de manière plus précise.

Sur la base du règlement, une première analyse technique des 6 dossiers reçus a été effectuée par le service des Relations internationales (complétude, conformité aux objectifs de l'appel à projets) et BFC International. Ce dernier a analysé les projets déposés au regard notamment :

- de la méthodologie de projet,

- du partenariat envisagé avec les acteurs sur place,
- des résultats visés et de l'impact pour les bénéficiaires,
- du montage budgétaire,
- de la valorisation du projet prévue à Besançon,
- de l'impact à moyen et long terme pouvant être attendu.

Le jury composé d'élus municipaux volontaires (Sadia Gharet, Anthony Poulin, Marie Etevenard, Myriam Lemerrier et Philippe Cremer) s'est réuni à l'invitation de l'adjointe en charge des relations internationales afin de mieux s'approprier ce dispositif, d'apporter un regard politique élargi sur les projets et de préparer la proposition au Conseil municipal des subventions à attribuer aux associations.

Le jury ainsi constitué propose donc au Conseil Municipal d'accorder cette année une aide financière à 5 projets, pour un montant total de 13 941 €.

En cas d'accord, les crédits correspondants, soit la somme de 13 941 €, seront prélevés sur la ligne 65.048.6574.0022206.10069.

Le tableau ci-après dresse le bilan des attributions proposées.

Appel A Projets 2023

Appel à Projets de Solidarité internationale 2023

| N° | Association | Pays | Résumé du projet | Budget du projet | + Valorisation | Budget éligible | Subv. sollicitée | % du budget éligible | Montant proposé | Précisions |
|---|------------------|------------|---|------------------|----------------|-----------------|------------------|----------------------|-----------------|--|
| 1 | AGIR SFC | Maroc | AGIR SFC souhaite aider à la plantation de palmiers dattiers pour apporter des revenus à 5 familles dans un quartier de Tinghir. Les palmiers pourront être valorisés en broyat pour le paillage, permettant ainsi d'économiser l'eau et de préserver l'environnement. | 10 260 € | 8 800 € | 9 060 € | 2 500 € | 27,59% | 2 500 € | <p>Le projet est la continuité des actions antérieures de l'association. Il est né d'une demande de l'Association « AFANOUR Développement » partenaire d'AGIR SFC à Tinghir depuis 5 ans. Le projet "environnement" précède, qui traitait du tri sélectif, a en effet été une réussite et un déclencheur pour valider l'achat en commun d'un broyeur pour les palmiers dattiers. Ce projet permettra de respecter l'environnement, les sols et de diminuer la consommation en eau qui devient un réel problème à Maroc. Un deuxième aspect du projet consiste à aider 5 familles défavorisées en leur fournissant une parcelle plantée de 9 dattiers leur assurant des revenus au bout de 4 ans. Les palmiers dattier pourront être utilisés en broyat pour valoriser ces déchets. Le jury souhaite aider le projet à hauteur de 2 500 €.</p> |
| 2 | AMADEA | Madagascar | Après une phase de formation de 30 jeunes en 2021, Amadéa aide cette année 20 d'entre eux à monter leur projet professionnel, tout en poursuivant l'accompagnement de 7 autres de ces jeunes qui ont besoin de renforcer leurs capacités avant de pouvoir monter leur projet. | 12 330 € | 1 000 € | 5 883 € | 3 000 € | 50,99% | 2 941 € | <p>Ce projet est la suite de celui qui s'est déroulé sur deux années dans la province d'Analamanga, à nord d'Antananarivo, la capitale de Madagascar, où l'association est fortement engagée notamment dans le domaine agricole. Ce projet avait pour objectif de former des jeunes du milieu rural issus de groupements paysans avec lesquels l'association travaille pour permettre à une communauté de paysans de se former afin d'augmenter leurs revenus et d'améliorer les conditions de vie des familles. Cette année, les jeunes formés lors de la première phase du projet, pourront poursuivre leur accompagnement à travers la mise en œuvre de leur projet personnel au sein du groupement. Le projet est bien structuré et sérieux, l'association est solide et impliquée. Le jury choisit de soutenir l'association. Le règlement indiquant qu'une subvention ne peut pas dépasser 50 % du budget éligible l'aide est donc limitée à 2 941 € au lieu de 3 000 €.</p> |
| 3 | PALESTINE AMITIE | Palestine | Poursuite de la campagne de plantation d'oliviers en Palestine pour augmenter les revenus des agriculteurs et lutter contre la désertification. Aide aux démarches en vue d'obtenir la labellisation bio pour les productions d'huile. | 20 600 € | 6 000 € | 20 600 € | 3 000 € | 14,56% | 3 000 € | <p>Le projet porté par l'association Palestine Amitié est un projet récurrent, qui porte sur une nouvelle campagne de plantation d'oliviers à destination de paysans palestiniens dans une vingtaine de villages. Depuis cinq ans, l'association sollicite des fonds auprès de la Ville de Besançon pour ce projet. En 2023, le projet prévoit la plantation de 3 000 arbres et la création d'un label BIO pour la plantation.</p> <p>Même si le dossier manque de précisions sur la gouvernance du projet, les débouchés de la filière oléifère (transformation, mode de production, commercialisation) et le processus menant à la labellisation bio, le jury reconnaît l'utilité de ce projet pour les populations concernées et souhaite apporter une aide de 3 000 € dont au moins 1 500 € pour la labellisation et le reste pour la plantation d'oliviers.</p> |
| 4 | VOIR AU TOGO | Togo | 3ème étape de l'aménagement du centre pour mal voyants de Kpalimé. Après la construction du bâtiment et son équipement en informatique, l'association souhaite construire une case qui sera louée, afin d'assurer des revenus au centre et de contribuer à son autonomie. | 9 389 € | 1 500 € | 8 254 € | 3 000 € | 36,34% | 3 000 € | <p>Le projet de cette année porte sur la construction d'une case destinée à la location au sein du Centre d'Hébergement pour Aveugles et Malvoyants (CHAM) qui accueille une vingtaine de jeunes malvoyants de la ville de Kpalimé au Togo. Initié par Voir au Togo en 2017, le centre est à présent équipé et fonctionne. La dernière étape du projet consiste à développer des AGR (Activités Génératrices de Revenus) qui aideront le centre à acquérir son autonomie financière. La location de la case construite cette année devrait y contribuer et permettre également aux organisations qui séjournent à Kpalimé de soutenir le projet en louant cet hébergement. Cette dernière étape devrait permettre à Voir au Togo de clore ce projet. Le jury souhaite soutenir cette demande à hauteur de 3 000 €.</p> |
| Appel à Projets Education à la Citoyenneté Mondiale 2023 | | | | | | | | | | |
| 5 | AFRIKA BESAK | Besançon | Organisateur du Festival Lumières d'Afrique, Afrika Besak propose au jeune public un volet "Afrimômes" et mobilise la diaspora africaine présente à Besançon pour en faire une manifestation qui concourt à l'éducation à la citoyenneté mondiale par la valorisation des cultures d'Afrique. | 117 000 € | 45 000 € | 37 750 € | 3 000 € | 7,94% | 0 € | <p>Le Festival Lumières d'Afrique a lieu chaque année en novembre à Besançon et décline durant 10 jours le cinéma africain, la littérature, la musique, les rencontres, les expositions faisant de ce temps un rendez-vous incontournable des cultures d'Afrique à Besançon. L'association Afrika Besak, organisatrice du Festival, a répondu à l'Appel à projets au titre de l'éducation à la citoyenneté mondiale pour son volet jeune public "Afrimômes", mais le jury n'a pas trouvé, dans le dossier déposé, d'élément suffisamment précis et développés dans ce sens. De ce fait, ce projet apparaît davantage comme un projet culturel que comme un projet d'éducation à la citoyenneté mondiale et n'a pas été retenu pour un financement.</p> |
| 6 | CÔTE COUR | Congo | Côte Cour propose un spectacle et un temps d'échange autour d'un spectacle de danse hip hop (la cage) qui évoque des sujets forts et d'enjeux sociétaux ainsi que des ateliers de pratique artistique à destination des scolaires et des familles. | 5 670 € | 5 171 € | 5 171 € | 2 949 € | 57,02% | 2 500 € | <p>Par le biais du spectacle La cage, de la Compagnie No Way Back, (République Démocratique du Congo) et d'ateliers de pratique, Côte Cour souhaite utiliser le prétexte de la danse hip hop pour s'adresser à un public éloigné des propositions artistiques et permettre ensuite l'échange autour de sujets communs. En suscitant des questions et des réflexions chez les jeunes lors des ateliers de pratique notamment, l'association souhaite engager auprès des jeunes et de leurs familles, un travail d'éducation à la citoyenneté mondiale pour faire évoluer les mentalités sur les stéréotypes qu'ils peuvent avoir, notamment sur l'Afrique.</p> <p>Le jury souhaite soutenir cette association créée il y a 30 ans par la Ligue de l'Enseignement, à hauteur de 2 500 €.</p> |
| | | | | TOTAL sollicité | | | 4 17 449 € | | TOTAL attribué | 13 941 € |

Mmes Marie ETEVENARD (1), Sadia GHARET (1), Myriam LEMERCIER (1) et MM. Philippe CREMER (1), et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 2 500 € à l'association AGIR SFC,
- 2 941 € à l'association AMADEA,
- 3 000 € à l'association Palestine Amitié,
- 3 000 € à l'association Voir au Togo,
- 2 500 € à l'association Côté cour.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 6

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



André TERZO,
Conseiller Municipal Délégué



Anne VIGNOT